Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (2020) **Heft:** 2276

**Artikel:** Loi sur le CO2, le retour : climat : des mesures modestes et indolores

ne dispenseront pas d'une politique plus ambitieuse et plus courageuse

Autor: Delley, Jean-Daniel

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1024057

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Loi sur le CO2, le retour

Climat: des mesures modestes et indolores ne dispenseront pas d'une politique plus ambitieuse et plus courageuse

Jean-Daniel Delley - 06 mars 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/36166

La révision totale de la loi sur le CO<sub>2</sub> a connu des débuts difficiles. En décembre 2018, le Conseil national a refusé d'entrer en matière, la gauche et les Verts jugeant le projet trop timide, l'UDC confirmant sa vocation de Neinsager. Par contre le Conseil des Etats adoptait ce même projet en septembre 2019. Le Conseil national, dans sa nouvelle composition et après le tournant vert des libérauxradicaux, va certainement se rallier. Pourtant, quelle que soit la version définitive de la nouvelle loi, nous serons encore loin du compte.

La Suisse déclare vouloir réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> de 50% d'ici 2030 par rapport à 1990, en vue de les supprimer totalement à l'horizon 2050. Des réductions qui devraient permettre de limiter l'augmentation de la température moyenne à +1,5-2°C. Pourtant les mesures envisagées ne suffiront pas à respecter ces objectifs:

- Réaliser deux tiers de la réduction à l'étranger est une absurdité qui, si elle permet d'embellir l'effort helvétique, n'améliorera pas le bilan carbone des pays vendeurs de droits d'émission (DP 2272).
- Les mesures portant sur le chauffage des

immeubles – un quart des émissions – laissent la porte ouverte aux combustibles fossiles. Le Danemark (2016), la Norvège (2020), l'Allemagne (2026) ferment complètement cette porte. En Suisse, le droit de la construction relève de compétences cantonales et la Confédération se doit de tenir compte du fédéralisme.

- Les valeurs-limites pour les véhicules à moteur ne sont pas respectées jusqu'à présent, les importateurs préférant payer des sanctions financières.
- Les taxes et autres mesures d'incitation sont fixées à un niveau «économiquement supportable», mais peu apte à modifier les comportements.

Respect du fédéralisme et intérêt de l'économie feront-ils encore sens lorsque le changement climatique aura déployé très concrètement ses effets dévastateurs? A trop les ménager aujourd'hui, ils risquent bien de souffrir durement ultérieurement: plus nous tardons à mettre en place une politique climatique efficace, plus il nous faudra prendre des mesures

drastiques et coûteuses. Et nous verrons alors cantons et acteurs économiques se précipiter à Berne pour demander de l'aide.

Le manque d'ambition du projet de loi sur le CO2, certes regrettable, ne doit pas conduire à renvoyer le texte pour amélioration. Laissons grogner l'UDC dans son coin: elle conserve de la souveraineté helvétique une conception folklorique que le réchauffement se chargera de faire voler en éclats. Un premier pas, même timide, vaut mieux que du surplace stérile. Mais dès ce premier pas devraient se dessiner les étapes suivantes, intégrées dans un plan d'ensemble.

Car la politique climatique touche à de multiples domaines qui interagissent. Une action par petites touches - d'abord là où cela fait le moins mal - risque de nous faire oublier non seulement des pans entiers du problème, mais aussi l'impact sur des domaines annexes.

Ainsi l'électrification de la mobilité paraît indispensable à l'abandon complet des carburants fossiles en 2050. Mais à quel type de mobilité pensons-nous? S'il s'agit de poursuivre sur la voie du trafic individuel, il faudra accroître considérablement la production

électrique. Alors que l'abandon des combustibles fossiles, indispensable pour atteindre l'objectif zéro émission de CO<sub>2</sub> en 2050, exigera le déploiement de pompes à chaleur, elles aussi consommatrices d'électricité.

En matière agricole, l'élevage du bétail contribue également aux émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs le foin indigène et les prairies helvétiques ne suffisant pas à nourrir le cheptel, nous importons des aliments cultivés sur des terres gagnées par déforestation. Une processus qui pèse lourd sur le bilan carbone de la planète et que la

politique climatique ne peut que remettre en question.

Alors que nous visons la fin du pétrole comme source d'énergie, de puissantes sociétés persistent à chercher de nouveaux gisements, financées notamment par des banques suisses. C'est dire qu'on ne peut ignorer l'impact des flux financiers sur le climat.

Les accords commerciaux qui nous lient au reste du monde contiennent des dispositions pour protéger les investissements, souvent au détriment de l'environnement et du climat. On pourrait multiplier les exemples de politiques sectorielles qui entrent en conflit avec une politique climatique efficace.

C'est dire que cette politique met en question aussi bien les règles économiques que notre modèle de mobilité et nos habitudes de consommation. Dès lors nous avons besoin d'une administration transversale responsable de cette politique sous tous ses aspects. Une administration qui établisse un plan d'action, évalue en continu sa mise en œuvre, propose les accélérations, tout comme les bifurcations et les compléments nécessaires.

# La promotion des logements d'utilité publique plus d'actualité que jamais

Logement: après l'échec fédéral, aux cantons et aux villes d'agir

Michel Rey - 08 mars 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/36172

57% des votants et une grande majorité des cantons ont rejeté l'initiative populaire de l'Asloca pour des logements abordables. Vaud, Genève, Neuchâtel, le Jura ainsi que Bâle-Ville l'ont acceptée. Et avec de bons scores là où le marché du logement est tendu, soit les chefs-lieux cantonaux romands – à l'exception de Sion – ainsi que les villes de Bâle, Zurich, Berne, Lucerne, St-Gall, Bienne et Winterthur.

La promotion de logements d'utilité publique (LUP) et à loyer abordable correspond à une demande que le marché n'est toujours pas en mesure de satisfaire. Les autorités des cantons et des villes concernés par cette pénurie ont désormais la responsabilité d'agir.

Les promoteurs de l'initiative demandent maintenant le doublement du fonds fédéral de roulement. Cela permettrait de faire passer le nombre de nouveaux logements de 1'500/1'800 à 3'000/3'600 par année.

Certes, des cantons et des communes ont déjà pris des initiatives. Mais les politiques du logement demeurent très complexes et font souvent l'objet de débats idéologiques qui limitent leur efficacité. Par ailleurs, dans les villes, le marché demeure très tendu et rend l'intervention étatique aléatoire. Les terrains à bâtir font défaut et les coûts de l'immobilier explosent: habiter en ville devient un luxe (DP 2264).

Les cantons réagissent en